Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard
Commune de La Haye de Routot

COMPTE RENDU
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes par soucis de respect des mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : Jacques BINET, Dominique DELAMARE, Alain MARGOT, Jean-Pierre LECARPENTIER, Didier GALLIEN, Alain PETIT, Emilie LEREFAIT, Chloé DESTRUEL, Sandrine LEVEQUE et Dominique FISCHER.
Absents excusés : Olivier GOLFRIN,

Secrétaire de séance : Alain MARGOT

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

- **DELIBERATION 06-2021 : Modification statutaires CCRS**
  - ✓ La communauté de communes Roumois Seine propose aux communes un transfert de compétences concernant la création et la gestion de maisons de services au public pouvant rassembler des services relevant de l'Etat, des Collectivités ou de leur groupement. Cette création intervient le cadre d'une intention de proximité afin que les administrés bénéficient d'aide en matière d'emploi, de retraite, de famille, de social, de santé de logement, d'énergie, de services divers, etc…
  - ✓ Le Maire propose de voter. Avec 10 voix POUR et 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **DELIBERATION 07-2021 : Vote du compte administratif**

✓ Les élus après s'être fait présenter le compte administratif de la commune sont invités à voter par le plus âgé.

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	
Recettes :	135 124,97 €
Dépenses :	119 751,28 €
Résultat exercice 2020 :	15 373,69 €
Excédent reporté de 2019 :	58 936,99 €
Total exercice 2020 :	74 310,68 €

INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	
Recettes :	3 524,78 €
Dépenses :	6 105,50 €
Résultat exercice 2020 :	-2 580,72 €
Excédent reporté de 2019 :	51 874,29 €
Total exercice 2020 :	49 293,57 €

✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

- **<u>DELIBERATION 08-2021 :</u> Approbation du Compte de Gestion**

✓ Les élus après s'être fait présenter le compte de gestion de la commune sont invités à voter par le plus âgé.
✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

- **<u>DELIBERATION 09-2021 :</u> Affectation du résultat**

✓ Les élus après s'être fait présenter l'affectation du résultat de la commune sont invités à voter par le plus âgé
✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

- **<u>DELIBERATION 10-2021 :</u> Budget Primitif 2021**

✓ Les élus après s'être fait présenter le budget primitif 2021 de la commune sont invités à voter.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 167 247,68 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 167 247,68 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 55 887,29 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 55 887,29 €

✓ Avec 10 voix POUR et 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- **<u>DELIBERATION 11-2021 :</u> Vote des Taux d'impositions 2021 :**

✓ Le Maire explique au Conseil Municipal que la suppression de la taxe d'habitation pour tous les foyers d'ici 2023 auront des conséquences pour le budget des communes.
La taxe d'habitation est affectée à l'Etat pour achever sa suppression en 2023.
La perte des ressources pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les bâties.
✓ Ainsi toutes les communes qui ne souhaitent pas augmenter en 2021 le taux devront voter leur taux communal 2020 + le taux départemental 2020 qui était de 20,24%.
✓ Nous sommes donc dans l'obligation de voter le taux suivant : 13.04% + 20.24% = 33.28% pour le bâti et 33.49% pour le non bâti.
✓ Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le taux d'imposition communal pour l'année 2021.

- **<u>DELIBERATION 12-2021 :</u> Vote des subventions 2021 :**

  ✓ Le Maire présente au Conseil Municipal les associations qui ont effectués une demande de subventions.
  ✓ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de subventionner les associations suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2020	SUBVENTION 2021
Roumois Terres Vivantes en Normandie	1500,00 €	1500,00 €
Club « Les Millénaires »	750.00 €	750.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	150.00 €	150.00 €
SARS Appeville Annebault	310.00 €	310.00 €
Comité de Jumelage Europe et Roumois	124,00 €	124,00 €
Confrérie de Charité La Haye de Routot	150.00 €	150.00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	20.00 €	20.00 €
Image 27	150,00 €	150,00 €
Association ARBRES	45,00 €	45,00 €
CFA-CFPPA NaturaPôle Fauville-en-Caux	-	-
Association de Sauvegarde de la Faune du Roumois	100.00 €	-
A.S. Routot	-	20€/enfants
Bâtiment CFA Normandie	-	-
Ecole des Arts Bourg-Achard	-	-
Association LES AMIS DES IFS	500,00 €	750,00 €
La Française Risloise	-	-
Association « LE MUGUET »	-	-
Bibliothèque HAUVILLE	-	250,00 €
Unité Locale de Pont-Audemer CROIX-ROUGE	-	-
Banque Alimentaire de l'Eure	-	-
Tennis Club de Bouquetot	-	-
Divers	-	221
TOTAL BUDGET	5550.00 €	4500.00 €

<u>Questions diverses</u>

- ✓ Le Maire informe que les élections départementales et régionales prévues les 13 et 20 juin devront respecter des conditions sanitaires très strictes. Il sera demandé aux élus présents au bureau de vote ainsi qu'au dépouillement d'être vaccinés ou si ce n'est pas le cas ils devront être testés à J-2, J+5 et J+8.

-

Fin de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2021 à 20h30